

Règlement intérieur de l'accompagnement aux devoirs

1) OBJECTIFS :

- La municipalité de Saint Martin de Saint Maixent propose un service d'accompagnement aux devoirs adressé aux enfants de l'école élémentaire Emile Naslin.
- Ce service municipal gratuit a pour objectif d'accompagner les enfants de CE2, CM1 et CM2 dans la réalisation de leurs devoirs après la classe, donnés par l'enseignant.
- Un agent de la communauté de commune sera chargé de l'encadrement de cette aide et s'engage à soutenir les enfants dans leur travail personnel, en instaurant un climat favorable à l'étude. La méthodologie de travail est basée sur l'acquisition progressive d'une organisation des devoirs de l'enfant.
- Une priorité est donnée aux devoirs écrits à faire pour le lendemain (exercices...).

Le contrôle parental est primordial.



2) ORGANISATION :

- Le service de l'aide aux devoirs est organisé le lundi, mardi et jeudi dans les locaux de l'école Emile Naslin. Ce service est destiné aux enfants qui restent en garderie.
- Les enfants qui quitteront la classe à 16H30 bénéficieront d'un temps pour le goûter et d'un autre pour jouer pris en charge par la garderie soit 30MN.

L'horaire d'accompagnement aux devoirs est le suivant : de 17H à 17H30.

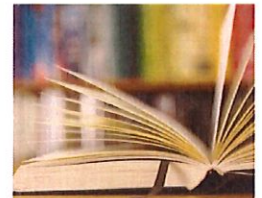
- Afin de ne pas perturber le travail des enfants, il ne sera autorisé aucun départ entre 17H et 17H30. Sauf en cas de demande écrite des parents et à titre exceptionnel. Les enfants seront récupérés par leur(s) parent(s) ou représentant(s) légal (aux) dans l'établissement scolaire.
- Si l'enfant venait à manquer de respect auprès de l'encadrante ou de ses camarades, le parent sera immédiatement avisé, une exclusion sera envisagée.
- Si aucun devoir n'est donné par l'enseignante, (J-1 avant les vacances par exemple) l'encadrant peut soit accompagner les enfants en garderie, soit proposer du dessin ou des jeux de société pendant les 30MIN.

3) INSCRIPTION :

- L'inscription se fait dès la rentrée de septembre, et à chaque fin de période avant les vacances. La demande sera à faire auprès de l'agent en charge de cette activité.
Toute inscription comprend la lecture et l'acceptation du règlement.
- Afin de préserver un climat de travail, un groupe de 12 enfants maximum sera accepté. Les élèves n'ayant pas de place pour une inscription auront la priorité sur la période suivante.

4) RELATION AVEC L'ENCADRANTE :

*L'accompagnante aux devoirs est choisie pour ses compétences professionnelles et humaines.
En aucun cas elle ne se substitue au travail des enseignants ou des parents.*



- L'accompagnante ne sera pas responsable si les devoirs ne sont pas terminés.
- L'accompagnante fera des annotations telles que « corrigé, à revoir... » afin d'assurer le lien avec les parents pour la continuité de l'apprentissage.
- Les parents ont la possibilité d'échanger avec le personnel encadrant sur rendez-vous.
- L'accompagnante chargée de l'aide aux devoirs se rapprochera des enseignants si elle le juge nécessaire afin de travailler en partenariat.

L'Adjointe aux Affaires Scolaires,

Le Maire,

Sandra JAMBON

Angélique CAMARA



Inscription au service d'accompagnement aux devoirs

Année scolaire 2022-2023

Date :/...../.....

Je soussigné.....

Demeurant à

TéléphoneMail

Certifiant agir en qualité de parent exerçant l'autorité parentale,

Souhaite inscrire mon enfant :

à l'accompagnement aux devoirs.

Pour la période du : au :

Je m'engage à respecter le règlement et l'approuve par ma signature.

Nom, Prénom et

Signature du parent ou du représentant légal

Vos données sont collectées dans le cadre de la gestion du service d'accompagnement aux devoirs, pour les enfants de l'école élémentaire Emile Naslin, mis en place par la mairie de SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT. Elles sont destinées aux agents en charge de l'encadrement et aux services concernés et habilités de la mairie. Elles sont conservées le temps de l'année scolaire. La base légale est le consentement Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, et au règlement européen (RGPD 2016/679) vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles auprès du délégué à la protection des données, et les faire rectifier en contactant : mairiestmartindestmaixent@wanadoo.fr
Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

